

J'ai vu la femme que l'artilleur avait insultée, j'ajoute le émoi; je lui demandai quel genre d'outrage lui avait été a l'essai, elle me répondit que cela n'était pas bon à dire et que ça ne me regardait pas. Là-dessus je retournai prendre mon service dans le bal.

M. le président: Il est plus utile de poursuivre le militaire qui vous avait échappé et qui courait sur la voie publique le sabre à la main. Allez vous assoir.

Nicolas, mécanicien: Je demeure sur la place du Trône, je me trouvais sur la porte d'un de mes amis qui demeure au 32, sur le cours de Vincennes, où nous causions tranquillement, lorsque tout-à-coup les cris: A l'assassin! ar-rêtez-le! parvinrent jusqu'à nous. Je vis en effet un individu qui fuyait; on le poursuivait. Je courus aussi dans le but de favoriser l'arrestation, mais il disparut rapidement. Je vis alors un brave sergent de ville qui avait reçu un atout au front, et je reconnus le sergent de ville Joba, un ami à moi. Nous le conduisîmes dans un café, où il fut lavé et pansé. Mais je dois dire que, quoique le coup de sabre eut porté sur le haut de l'os pariétal, la lame avait glissé en ne faisant qu'une blessure peu profonde. C'était une longue déchirure de la peau.

M. le président à l'accusé: Qu'avez-vous à dire sur cette déposition? Vous voyez combien il s'en est peu fallu que vous commissiez un grand crime.

L'accusé: Je le vois bien, mon colonel; mais dans le trouble où je me trouvais, n'ayant pas reconnu un agent de l'autorité, je me suis cru attaqué par un de ces rôdeurs de barrières qui amenaient le foule devant le bal de l'Élysée.

M. le capitaine de Beaufort, substitut du commissaire impérial, a soutenu l'accusation, qui a été combattue par M. Turin.

Le Conseil, après une longue délibération, a écarté les circonstances aggravantes, et a reconnu l'accusé coupable des blessures simples n'ayant pas occasionné une maladie de plus de vingt jours; et admettant en faveur de Héquet des circonstances atténuantes, il a prononcé contre lui la peine d'un mois d'emprisonnement.

JUSTICE ADMINISTRATIVE

CONSEIL D'ÉTAT (en contentieux).

Présidence de M. Boudet, président de la section du contentieux.

Audiences des 20 juillet et 3 août; — approbation impériale du 2 août.

DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC. — COMPÉTENCE EXCLUSIVE DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE.

Un canal destiné à faire des chasses dans un port de commerce, est un travail accessoire du port et il fait partie du domaine public. Dès lors lorsqu'il s'agit de délimiter ce canal, et de reconnaître, d'après les actes administratifs qui ont précédé la création, quelles sont les limites dudit canal, c'est à l'autorité administrative, à l'exclusion de l'autorité judiciaire, à connaître du litige.

Ainsi jugé, par confirmation de l'arrêté de conflit pris par le sénateur préfet de la Seine-Inférieure, à la date du 22 mai dernier, dans une instance pendante entre les sieurs Mazeline et C^e et l'État, en raison d'une zone de 4 mètres le long du canal Vauban, dans la traverse de la ville du Havre.

« Napoléon, etc.;
« Vu la loi du 22 décembre 1789, celles des 16-24 août 1790 et 16 fructidor an III;
« Vu les ordonnances des 1^{er} juin 1828 et 12 mars 1831;
« Oit M. Bauchart, conseiller d'État, en son rapport;
« Oit M. Hérol, avocat des sieurs Mazeline et C^e, en ses observations;
« Oit M. L'Hopital, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions;
« Considérant que, par la demande soumise au Tribunal civil de l'arrondissement du Havre, les sieurs Mazeline et C^e ont prétendu que leur propriété située au sud du canal Vauban s'étendait jusqu'au canal lui-même; qu'ils avaient pu la clore sans laisser aucun intervalle entre elle et le canal, et qu'il leur était dû une indemnité à raison du préjudice résultant de la destruction de leurs clôtures par l'administration; que l'État, au contraire, a soutenu qu'il était propriétaire, à titre de dépendance du canal, d'un terrain de 4 mètres de large, à partir de l'arête supérieure de la berge, et que les sieurs Mazeline et C^e n'avaient pas le droit d'intercepter la circulation sur ce terrain en le rendant inaccessible par des clôtures;

« Que, pour prononcer sur ce litige, il est nécessaire de déterminer la dépendance du canal et de ses dépendances, et de reconnaître la limite qui les sépare de la propriété des sieurs Mazeline et C^e;

« Considérant que le canal Vauban a été créé pour amener dans le port du Havre les eaux de la rivière la Lézarde et pour obvier, par l'action de ces eaux, aux amoncellements de sable et autres matières qui se formaient dans ce port; qu'il s'ensuit que le canal est une dépendance du port, et qu'à ce titre, il fait partie du domaine public;

« Qu'aux termes des lois ci-dessus visées, il ne peut appartenir qu'à l'autorité administrative soit d'apprécier les actes administratifs qui ont constitué le canal Vauban, et en ont fixé les dimensions, soit de rechercher et constater les limites du domaine public; que, dès lors, c'est avec raison que, par l'arrêté de conflit le préfet du département de la Seine-Inférieure a revendiqué pour cette autorité la connaissance de ces questions;

« Article 1^{er}. L'arrêté de conflit ci-dessus visé est confirmé, en tant qu'il revendique pour l'autorité administrative le droit de déterminer la dépendance du canal Vauban et de ses dépendances, et de reconnaître la limite qui les sépare de la propriété des sieurs Mazeline et C^e;

« Art. 2. Sont considérés comme non avenus (en ce qu'ils ont de contraire à la disposition qui précède, l'exploit introductif d'instance du 16 septembre 1859, les conclusions subséquentes par lesquelles les sieurs Mazeline et C^e repoussent devant le Tribunal du Havre le déclaratoire du préfet, et l'acte d'appel du 12 mai 1860. »

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Turin, 6 octobre, 5 h. 15 m. soir.

Dans la Chambre des députés, une interpellation a été adressée au ministre touchant la nouvelle donnée par les journaux de Naples relativement à la concession de toutes les lignes de chemins de fer des Deux-Siciles, faite par le dictateur à la maison Adami, de Livourne. Le président du conseil a répondu qu'il n'avait pas d'informations officielles, et qu'il croyait la nouvelle dénuée de fondement.

Turin, 7 octobre.

Une dépêche publiée par la *Perseveranza* de Milan porte que Garibaldi aurait prié le roi d'accélérer son voyage à Naples, lui demandant l'envoi de 14,000 hommes le plus tôt possible.

Turin, 7 octobre.

Livourne, 7. — On mande de Naples que Pallavicino a accepté la prodiction. Le ministre Conforti est toujours incomplet. Un grand mécontentement existe contre Crispi — Fantì, arrivé à Turin, doit repartir après-demain. — Nos troupes n'ont pas encore passé la frontière napolitaine.

Turin, 8 octobre.

Les nouvelles de Palerme, en date du 5, apprennent que le prodicteur a convoqué les collèges électoraux pour le 21 octobre, à l'effet de nommer des députés.

Un autre décret indiquera le jour où aura lieu la réunion à Palerme.

Madrid, 7 octobre.

Leurs Majestés sont à Saragosse. La *Gazette* publie une ordonnance royale qui déclare subsistante la pension viagère de 540,000 réaux par an au profit du duc de Parme.

Gènes, 8 octobre.

Naples, 4. — Les royaux ont fait hier une sortie pour secourir la colonne de Bavaresi, auxquels on avait coupé la retraite. Les royaux ont été repoussés.

Le bruit court que Capoue se serait rendue et que les royaux se replieraient sur Gaète. — Le nombre des prisonniers, à la bataille de Mandaloni, se monte, dit-on, à 5,000. — Les ministres sont arrivés à Naples. On assure qu'ils resteront au pouvoir si le dictateur accepte le programme qu'ils présenteront.

Gènes, 8 octobre.

Le général de Lamoricière est arrivé ici; il est logé au Palais Royal.

(Service télégraphique Havas-Bullier.)

On lit dans la *Patrie*:

« Les dernières dépêches de Naples nous apprennent que les troupes piémontaises n'avaient pas encore passé la frontière des Deux-Siciles. On pensait toutefois que cette mesure ne tarderait pas à s'accomplir.

« Les journaux italiens annoncent que deux bataillons de bersagliers et une division d'artillerie piémontaise ont pris part à la bataille du 1^{er} octobre gagnée par Garibaldi.

« Ces troupes se trouvaient depuis longtemps à Naples et ne sont pas entrées par la frontière romaine.

« On a répandu le bruit que le bombardement de Capoue avait commencé le 5, et que les volontaires garibaldiens s'étaient déjà emparés de vive force du bastion du Sud. Aucune dépêche authentique n'est venue jusqu'à ce moment confirmer cette nouvelle.

« Les dépêches de Turin annoncent que, par suite de dispositions prises par le cabinet sarde, on faisait en Piémont des préparatifs militaires considérables. On fait dans toute la Vénétie des préparatifs du même genre. »

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1860.

Table with columns: Actif, Caisse, Portefeuille, Immeubles, Avances sur fonds publics et actions diverses, etc.

Table with columns: Passif, Capital, Capital des sous-comptoirs, Réserve, Comptes-courants d'espèces, etc.

Table with columns: Risques en cours au 30 septembre 1860, Effets à échoir restant en portefeuille, etc.

Certifié conforme aux écritures. Le directeur, PINARD.

CHRONIQUE

PARIS, 8 OCTOBRE.

En 1856, les frères Lambert exploitaient, à Toulouse, une importante maison de chapellerie; à cette époque, ils fondèrent, à Paris, une succursale qui devint bientôt le principal établissement. En outre, une fille Rose Sarceau, maîtresse d'Eugène Lambert, avait été installée dans une petite boutique rue du Pas-de-la-Mule, dans le but unique d'accepter les traites tirées de Toulouse et de faciliter la mise en circulation d'innombrables effets de complaisance. Dans le courant de l'année 1857, les frères Lambert tombèrent en faillite; ils obtinrent un concordat avec remise de 60 p. 100 et un délai de quatre ans pour payer les 40 p. 100 non remis. Peu de temps après cette faillite, l'association entre les deux frères fut dissoute. Après cette dissolution, Eugène Lambert, resté à la tête de la maison, avait à sa disposition un actif estimé à plus de 130,000 fr.; cependant, au bout de peu de mois, il fut mis en faillite, et on ne trouva chez lui ni livres ni marchandises. Le peu d'actif qui existait à son domicile était revendiqué par un sieur Moullineau, porteur d'actes parfaitement réguliers. On eut bientôt l'explication de cet appauvrissement subit. En effet, le syndic apprit qu'il existait, à Lucerne en Suisse, une fabrique très importante de chapellerie placée sous le nom de Rose Sarceau, mais dirigée en réalité par Eugène Lambert.

Sur la plainte du syndic, une instruction fut commencée; elle constata que pendant l'espace d'une année Lambert avait mis tous ses soins à faire passer son actif sous le nom de Rose. Pour cela, il lui avait ouvert chez son banquier un compte au crédit duquel il passait toutes les bonnes valeurs et l'argent comptant; en même temps il faisait mettre à son ordre les billets que lui souscrivaient ses acheteurs. Enfin il avait expédié ou fait expédier à Rose Sarceau, à Lucerne, tout son mobilier et huit caisses de marchandises. Ces faits une fois constatés, Lambert et Rose Sarceau ont été arrêtés en Suisse, en vertu des lois d'extradition, et ils comparaitraient aujourd'hui, l'un et l'autre, devant la Cour d'assises, présidée par M. Anspach, sous l'accusation de banqueroute frauduleuse. Moullineau, un de leurs commis voyageurs, devenu, en 1858, l'associé de Lambert, était poursuivi comme complice.

M. l'avocat-général Sallé soutient énergiquement l'accusation contre Lambert et Rose Sarceau; il déclare en ce

qui concerne Moullineau s'en rapporter à la sagesse du jury.

M^e Baudry présente la défense de Lambert, M^e Andral celle de Rose Sarceau, M^e Bourdet celle de Moullineau.

Le jury rend un verdict négatif en faveur de Moullineau, affirmatif en ce qui touche Lambert et Rose Sarceau, mais avec des circonstances atténuantes en faveur de cette dernière. En conséquence, la Cour condamne Lambert en cinq ans de travaux forcés, et Rose Sarceau en deux ans de prison. Moullineau est acquitté.

Les petits mordent à dit Cavarni; ils font même mieux quelquefois. Voici un petit de douze ans, Vandremens, apprenti tireur de châtis, qui a donné trois coups de couteau à un autre petit de onze ans, Charles Martin, et cela pourquoi? pour deux sous!

Vandremens est devant la police correctionnelle, sous prévention de blessures volontaires.

Martin raconte ainsi les faits: « C'est venu que, étant comme ça dans l'atelier... »

M. le président: Vous étiez apprentis dans la même maison?

Martin: Oui, pour le papier peint. Alors, v'là qu'il me voit mon couteau et qu'il me dit: « Veux-tu me le vendre? » Dont moi j'y réponds: « Je veux bien. — Combien? — Deux sous. » C'est bon, v'là qui est fait. Il me donne ses deux sous et j'y donne mon couteau. V'là que le lendemain il me dit comme ça: « Ton couteau, c'est de la saloperie, je n'en veux pas, rend-moi mes deux sous. » Moi, j'y réponds: « Quand une chose est vendue, c'est vendu. — Tu ne veux pas me le rendre? qu'il me dit. — Non. — C'est bon, qu'il me fait, je te repègerai ce soir en sortant. »

Pour lors, à deux heures, comme j'étais assis sur un banc en train de manger du pain et des pommes, le v'là qui arrive et qui me dit: « Veux-tu me rendre mes deux sous? — Non. — Une fois, deux fois? — Non. — V'là... il me fiche mon couteau à la figure, et me dit: « V'là ton couteau, c'est de la saloperie, rend-moi mes deux sous. » Moi, je ramasse le couteau et je me mets à peler mes pommes avec... »

Vandremens: A preuve qu'il l'avait repris.

Martin: Pris pour peler ma pomme; alors il recommence: « Veux-tu me donner mes deux sous? — Non. — Une fois, deux fois? — non. » Alors, il me tombe dessus à coup de poing sur la tête. Moi, je ne me rebiffe pas d'abord; voyant ça, il me retombe dessus; alors je pose mon couteau sur le banc et je saute sur une latte qui était là, pour me défendre avec; j'y en envoie un coup qui ne l'attrape pas.

Là-dessus il saute sur moi, me passe la jambe, me fiche sus le dos, et puis il se met à cheval sur mon ventre, empoigne mon couteau sur le banc et il m'en fiche trois coups à la tête; heureusement que le patron a accouru et qu'il l'a arraché de dessus moi, sans ça il me suicidait.

M. le substitut, au prévenu: Comment! pour deux sous, vous vous exposez à tuer votre camarade?

Vandremens: M'sieu, j'étais en colère, que ce filon-là il m'a volé mes deux sous, dont du couteau, c'était une si fameuse drogue que je n'y ai pas fait de mal avec, puisqu'il a travaillé le lendemain.

M. le président: Ce qu'il y a de très grave, c'est que vous n'avez pas cédé à un mouvement spontané de colère; le matin vous aviez menacé Martin de l'attendre le soir à la sortie de l'atelier pour le frapper.

Vandremens: M'sieu, c'est vrai, mais le couteau je n'y pensais pas, c'est parce qu'il s'a trouvé là sous ma main, et m'sieu, quand j'ai vu du sang, ça m'a fait si tellement d'effet, m'sieu, que j'en ai pas mangé jusqu'au soir.

Le père du prévenu le réclamant, le Tribunal a ordonné que son fils lui serait rendu.

Martin: M'sieu, je peux t'y garder les 2 sous?

M. le président: Retirez-vous, cela ne nous regarde pas.

Vandremens: Garde-les donc les 2 sous, malheureux! je t'en fais l'aumône.

— Un crime affreux vient d'être commis près de Puteaux. Hier, dans la matinée, des personnes qui suivaient la route conduisant de cette commune à Courbevoie, ont trouvé un homme étendu sans mouvement sur un point de cette route. Cet homme portait à la tête plusieurs lacerations et profondes blessures faites avec un instrument tranchant; ces blessures avaient déterminé une effusion de sang; on remarquait, en outre, au cou de la victime, des traces de tentatives de strangulation, et sa poitrine couverte de contusions avait été en quelque sorte écrasée par la pression ou la percussion à l'aide d'un corps contondant. La victime avait cessé de vivre.

Au premier avis de cette triste découverte, le commissaire de police de la commune se rendit sur les lieux et commença sur-le-champ l'information préliminaire. Il ne tarda pas à apprendre que cet homme était le sieur Davin, horloger-bijoutier à Puteaux, dont le principal commerce était de vendre à la petite semaine aux ouvriers de cette commune et à ceux des communes voisines. Il avait fait la veille, pour affaires, dans les communes environnantes, une tournée qui l'avait retenu jusqu'à une heure avancée de la soirée, et c'est en retournant à son domicile dans le courant de la nuit qu'il avait été attaqué sur la route par un malfaiteur qui lui avait donné la mort et lui avait enlevé les bijoux qu'il portait. L'assassin s'était échappé ensuite.

Hier dans la journée, l'un de MM. les juges d'instruction et un substitut du parquet se sont rendus sur les lieux pour procéder aux constatations légales, et ils ont commencé immédiatement l'information judiciaire. Les premiers renseignements recueillis ayant fait peser de graves soupçons sur un individu des environs, des recherches ont été ordonnées contre ce dernier, et quelques heures plus tard les agents ont pu retrouver sa trace et l'arrêter. Cet individu a prétendu être complètement étranger au double crime qui lui était imputé; mais, malgré ses protestations d'innocence, son arrestation a été maintenue provisoirement. Au surplus, les investigations de la justice et de la police se poursuivent, et tout fait espérer que l'on ne tardera pas à connaître le coupable, quel qu'il soit.

Ce crime a causé à Puteaux et dans les communes environnantes une impression des plus pénibles, et depuis hier il est l'unique sujet de toutes les conversations.

Hier, vers huit heures du matin, les locataires de la maison rue Nationale, 31 (treizième arrondissement), ont été mis en alerte par une épaisse fumée qui s'échappait d'un logement au rez-de-chaussée de la même maison occupé par les époux C..., absents en ce moment, et dans lequel ne se trouvaient que leurs deux enfants âgés de cinq et de trois ans. Ne pouvant plus douter qu'un incendie s'était déclaré dans ce logement, les voisins enfoncèrent immédiatement la porte, et l'un d'eux, le sieur Voisenet, ouvrier mécanicien, se précipitant au milieu des flammes, s'avança jusqu'au berceau en feu du plus jeune enfant, enleva cet enfant, qui portait déjà les marques de larges et profondes brûlures sur plusieurs parties du corps, et le porta en toute hâte dans l'établissement des sœurs dans la même rue, où les soins les plus pressés lui furent donnés; on le transporta ensuite à l'hôpital de la Pitié, où les soins lui furent continués; malheureusement la gravité de sa situation laisse peu d'espoir de le sauver. L'aîné des enfants a pu être enlevé avant d'avoir été at-

teint par le feu.

Quant à l'incendie il a pu être facilement éteint, la plus grande partie du mobilier a été réduite en cendres.

DÉPARTEMENTS.

— BUCHES-DU-RHONE. — On lit dans le *Sémaphore de Marseille*:

« Le paquebot à vapeur espagnol *Marsella*, qui fait service entre Marseille et plusieurs ports principaux de l'Espagne, venait avant-hier, à trois heures et demie du soir, de sortir du Port-Neuf, lorsque le vent, qui dans ce moment avec une violence extrême, qui soulevait l'anse de la Réserve sur un lit de sable, le poussa plus bas le bateau se serait infailliblement brisé contre les rochers qui bordent le fort Saint-Nicolas. Battu par les flots et dans une position que la tempête qui régna pendant des plus pénibles, il devenait urgent de songer à sauver les soixante-six voyageurs qui se trouvaient à bord, mais la mer déferlait avec fureur, et les vagues menaçaient d'engloutir les embarcations qui venaient à son approche; ce n'est qu'en courant de véritables dangers que l'on pouvait arriver jusqu'au bateau pour prendre les passagers. Cette crainte du danger n'arrêta cependant pas ces hommes que l'on trouve toujours prêts à affronter le péril lorsqu'il s'agit de sauver leurs semblables.

« A peine la position critique dans laquelle se trouvait le *Marsella* fut-elle connue, que des bateaux-pilotes, des courageux bateliers, trois chaloupes de la corvette brésilienne ancrée dans le port, deux canots de donanés et un canot de l'avis de l'État le *Chacal*, s'avancèrent hardiment vers le paquebot. Toutes ces embarcations dirigées à leur bord de nombreuses personnes; mais cette opération ne s'accomplit pas sans de grands efforts: plusieurs de ces embarcations, entraînés par les lames vers les rochers, éprouvèrent des secousses telles que plusieurs passagers tombèrent à la mer; des marins eux-mêmes passèrent à l'eau et gagnèrent la terre à la nage. Cette scène émouvante avait attiré dans le voisinage de la Réserve une foule compacte qui témoignait de son admiration pour le courage et le sang-froid déployés par ces hommes qui semblaient lutter de dévouement pour arracher de malheureux voyageurs à la mort.

« Le sauvetage a duré plus d'une heure, mais, non sommes heureux de le dire, tous les passagers ont été sauvés et l'on n'a eu aucun accident à déplorer. Dans l'impossibilité où nous sommes de signaler tous ceux qui se sont fait remarquer dans cette pénible circonstance, nous croyons devoir citer le nom de M. Alexandre Spindel, dont nous mentionnons naguère la conduite. M. Spindel, en présence du danger qui courait une dame tombée à la mer, s'est bravement jeté à l'eau tout habillé et est parvenu à sauver cette infortunée qui commençait à perdre toute espérance.

« Nous devons toutefois payer un juste tribut d'éloges aux pilotes, aux pêcheurs et aux marins de la douane, qui, leur chef en tête, ont, dans cette occasion, prouvé une fois de plus tout ce que l'on peut attendre de leur louable énergie.

« Les matelots du *Chacal* et ceux de la corvette brésilienne *Isabella II* ont, par leur généreuse conduite, acquis de nouveaux titres à la reconnaissance publique. Il y a à peine deux mois que l'*Isabella II* est dans le port, et déjà son équipage a su, dans deux autres circonstances difficiles, se faire remarquer.

« Pendant une grande partie de la nuit, le remorqueur le *Solide* a fait de vains efforts pour mettre le *Marsella* à flot. Ce n'est qu'hier matin seulement, à dix heures, que le paquebot a pu être retiré de sa position et rentrer dans notre vieux port, après avoir été allégé d'une partie de sa cargaison. Mais par une fatalité qui semblait s'attacher à ce bateau, au moment où les ouvriers étaient occupés à virer au cabestan, sur un câble amarré au quai Saint-Jean, le guindeau vint à lâcher, et plusieurs travailleurs ayant été atteints, reçurent des blessures assez graves pour exiger leur transport immédiat à l'Hôtel-Dieu.

VARIÉTÉS

JOURNAL ET MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, publiés pour la première fois, d'après les manuscrits autographes de la Bibliothèque du Louvre, par la Société de l'histoire de France, par M. E.-J.-B. RATHERY. — Paris, chez M^{me} veuve Jules Renouard, 6, rue de Tournon (1).

(Troisième et dernier article.)

Nous avons montré le marquis d'Argenson visant au ministère et s'y préparant par de vastes études. Le garde des sceaux Chauvelin, qui disait de lui, en 1733, « C'est un garçon de beaucoup d'esprit, tout le sens possible et le meilleur esprit, le cœur aussi bon que l'esprit, très appliqué, fort instruit de tout, et je puis l'assurer, propre à tout ce qui concerne le gouvernement sans exception, » le proposa d'abord au cardinal de Fleury pour remplacer au ministère de la guerre M. d'Angerville, alors gravement malade. Mais le ministre étant revenu à la santé, cette proposition ne put avoir aucune suite. Quelques années après, d'Argenson fut désigné pour l'ambassade de Portugal. Il eut même, vers cette époque (février 1737), l'éspérance d'être nommé ministre des affaires étrangères. Voici, d'un côté, ce qu'il dit à cet égard:

« Je vaux peu, mais je brûle d'amour pour le bonheur de mes citoyens, et, si cela était bien connu, certainement on me voudrait en place. Mes amis et même moi crûmes beaucoup que je serais secrétaire d'État des affaires étrangères; je ne m'y voyais point de concurrent pour ainsi dire, quelque peu de droit que j'eusse d'y prétendre. Il y fut un homme de robe, suivant l'usage présent; je suis, de plus, homme de condition, mon père a bien servi le roi, et a été grand-officier de la couronne; j'ai étudié assiduellement les affaires politiques depuis sept ans, M. le cardinal (de Fleury) le sait, il a vu de mes mémoires; M. le garde des sceaux Chauvelin lui en a rendu de grands témoignages en tous les temps. Son Excellence me vante à tout le monde, et enfin il m'a destiné à M. le cardinal; cela fut longtemps décidé pour moi. Ses meilleurs amis me faisaient dire qu'ils avaient parlé pour moi, mais je n'en priais aucun; enfin parut M. Amelot de Chaillou, intendant des finances, ayant le département des aides et n'ayant seulement pas lu la *Gazette*, suivant ce qu'il m'a dit lui-même. »

Ce fut, bien entendu, cet intendant des finances, parfaitement étranger au ministère diplomatique, qu'on nomma ministre des affaires étrangères. Il n'avait jamais lu la *Gazette*, et ne connaissait pas les précédents de la politique européenne. En fait d'histoire, il ne savait rien que l'histoire naturelle. Mais il occupait une place d'intendant des finances dont on avait besoin pour le frère du contrôleur-général, et en outre il était l'ami intime de plusieurs ministres et l'allié de Maurepas. C'en était plus qu'il ne fallait pour assurer sa nomination au ministère des affaires étrangères malgré son peu d'aptitude et d'expérience.

D'Argenson se consola de ce désappointement en se voyant définitivement appelé au poste d'ambassadeur en France en Portugal. Sa nomination fut déclarée le 28 avril 1737. Il alla ce jour-là à Versailles au lever du cardinal de Fleury, qui lui annonça que le roi avait quelque chose à lui

(1) Voir la *Gazette des Tribunaux* des 22 et 27 septembre 1860.

dire. Le marquis d'Argenson se rendit dans une galerie que devait traverser Louis XV au sortir de la messe. Le roi s'avance, et lui dit : « Monsieur, j'ai fait choix de vous pour être mon ambassadeur en Portugal. » D'Argenson s'inclina profondément et dit : « Sire, je ferai mes efforts pour répondre à la confiance dont m'honore votre majesté. » Le cardinal de Fleury ajouta, que le marquis s'était préparé par le travail qu'il avait fait pour cet emploi. Tous les courtisans s'empresèrent de féliciter le nouvel ambassadeur. La reine lui donna audience et lui fit un très aimable accueil. Le Dauphin le reçut également et lui dit : « Monsieur, je suis persuadé que le Roi ne pouvait faire un meilleur choix. »

Ces flatteuses paroles furent à peu près le seul avantage que d'Argenson recueillit de sa nomination. En effet, après avoir étudié avec le plus grand soin les négociations du Portugal de 1640 à 1731, et avoir fait des recherches, remarques, extraits, consignés par lui dans quatre volumes in-folio manuscrits, il ne put jamais s'entendre avec le cardinal de Fleury sur les conditions de son installation et de son séjour comme ambassadeur. Le vieux cardinal ne voulait pas lui assurer à Lisbonne une situation digne de son rang, de sa naissance, et de la nation qu'il allait y représenter. Par suite, et après deux ans d'attente, il fut prévenu au mois de juillet 1739 qu'il allait être remplacé. Voici comment, parlant de lui-même à la troisième personne, il indique ce fait dans son Journal : « Le sieur d'Argenson, l'ainé, qui était nommé depuis deux ans à l'ambassade de Portugal, et qui était prêt à partir, a reçu aujourd'hui une lettre de M. Amelot, par où il lui est ordonné de renvoyer ses gens et de vendre ses équipages, et déclaré qu'on va lui donner un successeur. Ce n'est pas qu'on lui ait trouvé aucun démérite ni mérité pour l'ambassade, M. le cardinal disant au contraire de lui, il y a six semaines, qu'il n'avait jamais vu partir d'ambassadeur si bien instruit des affaires dont il était chargé; mais il s'est brouillé avec l'Éminence pour des retranchements et des lesineries indignes, que cet Éminence ministre voulait lui faire essayer contre les usages ordinaires et contre des lettres positives... »

D'Argenson, en refusant d'aller à Lisbonne dans les conditions que voulait lui imposer le cardinal, obéissait aussi sans doute à d'autres motifs dont il ne parle pas ici. L'espérance de devenir bientôt ministre paraît surtout l'avoir déterminé à retarder indéfiniment son départ. Il dit, dans un passage d'un de ses manuscrits (*Journal de son ambassade*) : « Comment, au changement futur du ministère, envoyer chercher à 500 lieues de la cour un ambassadeur pour le placer dans ce ministère? — Voilà qui est clair. Manifestement, d'Argenson préférait le titre de secrétaire d'Etat à celui d'ambassadeur, et pensait que pour l'obtenir il valait mieux être à Versailles qu'à Lisbonne, et près de Louis XV qu'à la cour du roi de Portugal.

Il attendit quelques années encore ce titre si désiré. Enfin, en 1744, la maîtresse du roi, cette jeune et belle duchesse de Châteauneuf, qui avait revêtu le rôle d'une Agnès Sorel, et voulait faire de Louis XV un héros, ayant pris en aversion M. Amelot, le fit renvoyer du ministère des affaires étrangères. Au bout de six mois, le marquis d'Argenson remplaça M. Amelot dans ce ministère. Il en prit possession le 28 novembre 1744. L'année suivante, il assista à la victoire de Fontenoy et en rendait compte dans une lettre des plus remarquables. Écrite sur le champ de bataille, elle était adressée par le ministre à Voltaire, son ami, alors historiographe de France. Après l'avoir lu, Voltaire lui répondit : « Vous m'avez écrit, Monsieur, une lettre telle que M^{me} de Sévigné l'eût faite si elle s'était trouvée au milieu d'une bataille. » La louange n'avait rien d'exagéré, et peut-être même d'Argenson n'y fut-il pas très sensible, car il n'appréciait guère M^{me} de Sévigné. Cette lettre, qui est devenue historique, contient la relation brillante, animée, dramatique, de cette grande journée. Elle se termine par ces belles et philosophiques paroles :

« Après cela, pour vous dire le mal comme le bien, j'ai remarqué une habitude trop tôt acquise de voir tranquillement sur le champ de bataille des morts nus, des ennemis agonisants, des plaies fumantes... J'observai bien nos jeunes héros; je les trouvai trop indifférents sur cet article... »

« Le triomphe est la plus belle chose du monde : les Vies de la royauté en l'air au bout des bayonnettes; les compliments du maître à ses guerriers; la visite des retranchements, des villages et des redoutes si intactes; la joie, la gloire, la tendresse. Mais le plancher de tout cela est du sang humain, des lambeaux de chair humaine... »

On sent dans ces lignes émus la tristesse et l'horreur inspirées par la vue du carnage; il est bon à d'Argenson de les avoir écrites, et d'avoir, dans un temps où régnaient encore tant de préjugés barbares, aussi noblement exprimé des sentiments humains et généreux.

Il y avait sur ce champ de bataille de Fontenoy deux ministres du nom de d'Argenson : l'un, le marquis, celui dont nous examinons les Mémoires, était ministre des affaires étrangères; l'autre, son frère cadet Marc-Pierre, comte d'Argenson, était ministre de la guerre. Les deux frères n'avaient pas en politique les mêmes vues ni les mêmes tendances. Le ministre de la guerre, pour maintenir et accroître son influence, poussait à la prolongation de la lutte que la France soutenait depuis cinq ans. Le ministre des affaires étrangères aurait voulu, au contraire, que la paix fût définitivement rétablie. Dès février 1737, il avait résumé ses idées dans ce programme qui n'est certes pas à dédaigner : « Je n'aime qu'une politique bornoise ou on vit bien avec ses voisins et on n'est que leur arbitre, afin de travailler une bonne fois et de suite à perfectionner le dedans du royaume et à rendre tous les Français heureux. »

Il ne lui fut pas donné de réaliser ces projets d'améliorations et de félicité publique. Nous n'avons ni l'intention ni la possibilité de raconter ici son administration, dont l'histoire se confond avec celle de la France à cette époque, et dont les éléments se trouvent dans un manuscrit de lui, intitulé : *Mémoires du Ministère de R.-L. de Voyer d'Argenson*. Nous dirons seulement qu'il voulait, par des combinaisons diplomatiques, annuler l'influence trop grande de la maison d'Autriche et assurer l'indépendance de l'Italie. — Pendant son court ministère, il dirigea avec habileté des négociations importantes. Louis XV avait d'abord mis en lui une confiance absolue; mais le marquis d'Argenson, s'il était un ministre instruit et laborieux, ne possédait pas ces qualités d'habile et adroit courtisan qui seules auraient pu le maintenir dans le poste qu'il occupait. Grave, sérieux, réfléchi, concentré, il n'avait pas cette vivacité d'esprit, cette élégance de langage, cette grâce de manières qui séduisent les hommes et leur font trop souvent illusion. A Versailles, où c'était la mode de donner à tout le monde des sobriquets, on l'avait surnommé d'Argenson la bête. Jamais surnom ne fut moins mérité; mais en l'appelant ainsi, on voulait surtout le distinguer de son frère, le ministre de la guerre, qui, sans posséder autant de savoir et de profondeur, était un des hommes les plus spirituels, les plus aimables et les plus brillants de la cour.

Le marquis d'Argenson, notre auteur, n'avait pas cette adresse, cette flexibilité, qui, de son temps, étaient si nécessaires aux hommes en place. Il a dit un jour, en parlant de son fils (alors ambassadeur en Suisse), et comme pour constater ce qui lui manquait à lui-même : « Il loue... il approuve, il sait réduire ses idées et les diminuer quand

il faut; on est bien heureux d'être de cette souplesse, car il faut plaire pour réussir; les hommes sont plus difficiles que les affaires. » — Le marquis d'Argenson, trop entier, trop absolu dans ses idées, ne sut pas plaire. Ses ennemis (quel homme politique n'en a pas?) le desservirent auprès du roi. On le représenta à Louis XV comme un esprit plein de chimères et incapable de diriger les affaires publiques. Le maréchal de Richelieu l'appela le secrétaire d'Etat de la république de Platon. Le roi, qui avait d'abord approuvé certains actes de son ministre des affaires étrangères, les désavoua ensuite. — Le marquis d'Argenson cessa d'être ministre le 10 janvier 1747.

Son brusque renvoi lui causa d'abord un chagrin assez vil; mais peu à peu il se consola de sa chute. Ce qui put lui en adoucir l'amertume, ce fut la pensée qu'on lui tiendrait compte, soit dans le présent, soit dans l'avenir, des efforts qu'il avait faits pour être utile à son pays. Cette espérance, de loin, n'a pas été trompée. En voyant le marquis d'Argenson rentrer dans la vie privée, Voltaire le déclara le meilleur citoyen qui eût jamais été du ministère. D'ailleurs, le célèbre auteur des *Considérations sur les mœurs*, écrivait en parlant de lui : « Je doute qu'il y ait eu beaucoup de ministres aussi instruits et aussi éclairés. » Quelques années après, Jean-Jacques Rousseau, indiquant, dans son *Contrat social*, un ouvrage, alors inédit, du marquis d'Argenson et intitulé : *Considérations sur le gouvernement de la France*, disait : « Je n'ai pu me refuser au plaisir de citer quelquefois ce manuscrit, quoique non connu du public, pour rendre honneur à la mémoire d'un homme illustre et respectable qui avait conservé jusque dans le ministère le cœur d'un vrai citoyen, et des vues droites et saines sur le gouvernement de son pays. » De notre temps, un maître fameux de la critique française, M. Villemain, dans son Cours de littérature au XVIII^e siècle, appelé d'Argenson « un ministre patriote perdu dans le règne de Louis XV. » Enfin, plus récemment encore, un écrivain célèbre, M. Sainte-Beuve, plaçant ces mots au début d'une admirable étude sur le personnage dont nous nous occupons : « Le marquis d'Argenson est à bon droit un des noms les plus estimés parmi ceux des politiques du dernier siècle, et des hommes qui se sont occupés de matières d'intérêt public. » Et plus loin il ajoutait : « M. d'Argenson est en politique de l'école de Catinat et de Vauban, et un digne prédécesseur de Turgot. » De telles appréciations montrent qu'autrefois, comme aujourd'hui, le mérite incontestable de d'Argenson, ses qualités d'homme d'Etat, son patriotisme ont été hautement reconnus. Il n'eut qu'un tort, celui de venir à une époque où le souverain ne tolérait dans un ministre les lumières et la capacité qu'unies à la science frivole du parfait courtisan.

Résigné à sa nouvelle situation, il se consola de la perte du pouvoir par le travail et la lecture. Il fut grand dans la retraite et sut y déployer une parfaite égalité d'âme. Il vivait tantôt à Paris, tantôt à la campagne, à Segrès, près d'Arpaon, dans une charmante maison qu'il y avait louée et qu'il a décrite en ces termes :

« Rien, dit-il, ne ressemble plus aux Champs-Élysées, séjour des ombres heureuses, que cette maison de Segrès; il y a un jour doux, et non brillant comme celui des vives étendues sur le bord des grandes rivières; cet affaiblissement du jour vient de quantité de montagnes vertes qui rendent ce séjour sauvage avec peu d'échappées de vues... Il y a des prairies et surtout des eaux courantes. Derrière la maison, au bas d'un rocher, est une futaie d'arbres débroussaillés avec des ruisseaux qui coulent, des nappes, cascades et bouillons d'eau qui vont nuit et jour et qui rendent ce séjour tout semblable aux Champs-Élysées. Avec cela on y vit fort heureux et sans bruit du monde. »

Il recevait quelquefois dans cette jolie maison ses amis de Paris et aussi des savants, des hommes de lettres. D'Alembert, Condillac, La Condaminé, d'autres encore, trouvaient chez lui le plus cordial accueil. Voltaire, son ancien condisciple, vint passer quelques jours près de lui au printemps de 1750.

D'Argenson, lorsqu'il était seul, lisait une foule de livres, anciens et nouveaux. La lecture était pour lui une nécessité. Cette nourriture intellectuelle lui paraissait délicieuse, et il ne pouvait s'en rassasier. Il la trouvait singulièrement salutaire et fortifiante. On sait la réponse que fit à Louis XIV le maréchal de Vivonne, ce grand seigneur lettré, qui avait autant d'esprit que d'embonpoint, et dont le visage plein et coloré rayonnait de santé. Le roi lui demandait un jour quels étaient les effets de la lecture : « Sire, lui répondit Vivonne, elle fait à l'esprit ce que vos perdrix font à mes joutes. » D'Argenson a exprimé une idée à peu près équivalente lorsqu'il a écrit ceci : « Les jeunes gens surtout devraient se mettre en tête cette maxime bien véritable, que : plus on lit plus on a d'esprit... Celui qui a lu aurait encore plus d'esprit s'il avait lu davantage. » En lisant, il notait toutes ses impressions. Le recueil de ses réflexions forme un répertoire manuscrit composé de trente et un cahiers in-4^e et intitulé : *Remarques en lisant*.

Il suivait assidûment les séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres dont il était membre, et qu'il présida en 1749. Il y donna lecture en 1755 d'un mémoire qu'il avait composé sur les historiens français. Il concourut en même temps que Jean-Jacques Rousseau, et sans plus de succès, pour le prix proposé par l'Académie de Dijon à l'auteur du meilleur écrit sur *l'Origine de l'inégalité des conditions parmi les hommes*. Vers cette époque, il achevait son livre des *Considérations sur le gouvernement de la France*, qui, après avoir circulé en manuscrit de son vivant, ne fut imprimé que depuis sa mort, et justifia les éloges qu'en avaient fait Voltaire et Rousseau. Il préparait aussi un grand ouvrage de philosophie politique qui devait être intitulé *Les lois de la société en leur ordre naturel*, et dans lequel il voulait exposer cette science « qui a pour principal objet de subordonner les hommes les uns aux autres pour les policer et les rendre heureux. » Les matériaux de ce livre sont parmi ses manuscrits. En un mot, il se livrait dans la retraite à ces études et à ces travaux que, bien des années auparavant, il indiquait dans son *Journal* comme l'utile et consolant emploi des loisirs d'un homme d'Etat écarté du pouvoir, et dont il traçait ainsi le plan :

« Les ministres disgraciés périssent ordinairement par défaut de vues et de goûts; ils n'ont plus que des vues médiocres à se proposer; ils sont gâtés, ils sont blasés par la carrière qu'ils viennent de courir... Le ministre doit se proposer le soin du bien qui lui reste comme un objet important et oublier la grande et facile carrière de grandeurs qui vient de lui échapper. De quelque façon que ce soit, il lui faut des goûts et des vues bien raisonnés pour conserver sa vie; qu'il se plonge d'abord, qu'il ne laisse pas refroidir son activité, autrement la bile qui passe dans le sang devient noire et sèche, et le tue promptement. »

« La philosophie bien approfondie retranche les goûts, mais ne les éteint pas... Dans la médiocrité d'un philosophe, il se trouve des vues sans nombre, mais nombres quand on le veut; on s'arrête à propos et l'infini de desirs ne tourne plus infiniment comme chez ceux qui se sont abandonnés à l'ambition et à l'avarice. On se propose l'ordre extrême : le soin de la santé, les connaissances à acquérir pour briller dans la conversation; pour redresser les lumières des autres, pour la satisfaction de conscience qui en vient et qui flatte tant notre émulon, ou si l'on veut notre amour-propre (riche présent du Ciel quand on en use sans en abuser), en raisonnant mieux que les autres sur toutes matières. On jouit de tout ce que la nature et l'art ont présenté dans ce bas monde pour les délices de nos sens et de

notre âme, on les savoure, on y raisonne, on les perfectionne quant à soi et quant aux autres; et qu'on croie que le philosophe, dans sa médiocrité, jouit presque seul de tout cela, au prix des grands ambitieux qui n'ont que l'ombre. »

« Mais voici la grande carrière à courir, c'est celle de faire du bien au prochain, de le préserver des plus grands maux, de lui procurer les plus grands biens, les nécessaires, les utiles, les voluptueux (selon la distinction du droit romain), de répandre ses bienfaits sur un plus grand nombre de gens et principalement sur la patrie, qui comprend tout le prochain en corps, et dont la gloire et le bonheur a un certain charme inexprimable. »

« Je me supposai ici doué de qualités et de lumières acquises, propres à tirer ma patrie de grands maux et de lui procurer de grands biens, comme Moïse appelé à tirer la sienne de la captivité d'Égypte. Je dus que voilà alors un grand objet pour remplir le cœur et l'esprit, et pour agir en conséquence de ses vœux avec une légèreté, un délire, et cependant une action tranquille qui délecte l'âme, sans l'agiter avec fureur et aigreur... Les vrais principes à ramener, le bonheur et l'abondance à faire renaitre, sont un objet digne des plus grands travaux. Voilà donc un objet que je puis me proposer; je puis y tendre par mes études et par mes actions; voilà assurément bien de quoi me donner des vœux et des objets jusqu'à l'âge le plus reculé connu, même de quatre-vingts ans... »

Il ne parvint pas jusqu'à cet âge reculé dont il parlait alors, et il mourut, encore plein de vigueur, le 26 janvier 1757, âgé seulement de soixante-deux ans et quelques mois. Voltaire rappelant cette mort dans une lettre à Cideville, du 9 février 1757, disait : « J'ai regretté le marquis d'Argenson, notre vieux camarade; il était philosophe, et on l'appelait à Versailles, d'Argenson la bête. » Faisant ensuite allusion à la disgrâce récente et à l'exil du comte d'Argenson, ministre de la guerre, frère de celui qui venait de mourir, il ajoutait : « Je plains davantage la chèvre, s'il est vrai qu'on l'envoie brouter en Poitou; les fleurs et les fruits de la cour étaient faits pour elle. »

Le marquis d'Argenson laissait en mourant un assez grand nombre de manuscrits. Parmi eux on trouva celui de ses ouvrages qui a été imprimé en 1764 sous le titre de : *Considérations sur le gouvernement de la France*. Le titre vrai, qu'il y avait mis lui-même, était : *Jusques où la démocratie peut être admise dans le gouvernement monarchique*. Il avait placé en tête du livre cette épigraphe tirée de Brillannicus :

« Que dans le cours d'un règne florissant, Rome soit toujours libre et César tout puissant. »

Dans cet ouvrage d'Argenson cherchait à concilier les droits de la monarchie et les intérêts du peuple. « Les républiques, disait-il, n'ont point de tête; les monarchies n'ont point de bras, car la tête/les énerve. Comment faire? Il aurait voulu que la France fût retirée « non de dessous ses rois, à Dieu ne plaise! mais de dessous une aristocratie odieuse, — non une aristocratie de noblesse qui penserait plus généralement, — mais une *satrapie de roture* qui a tout mis en formes, en mauvaises règles, en méchants principes et en ruine. — Suivant lui, pour mieux gouverner, il ne s'agissait que de gouverner moins, et d'introduire dans la monarchie l'élément démocratique à l'aide d'institutions municipales dont il traçait le plan. — Son livre se terminait par cette conclusion : « La liberté est l'appui du trône; l'ordre rend légitime la liberté! »

Les opinions et les réflexions de d'Argenson sur toutes sortes de sujets ont été consignées par lui dans son *Journal* et dans ses autres écrits. M. Sainte-Beuve en a cité un grand nombre dans l'Étude dont nous avons parlé, et qu'il a faite en 1855 d'après les manuscrits du Louvre. M. Rathery, dans l'Introduction placée par lui en tête de l'édition du *Journal et des Mémoires* dont nous rendons compte en ce moment, a tracé un résumé très intéressant des idées et des opinions de d'Argenson en toute matière, et notamment en religion, en morale et en politique. Il y aurait bien des choses à extraire de cette Introduction; nous nous bornerons à quelques unes. Dans l'ordre religieux, voici ce qui paraît être la pensée définitive du marquis d'Argenson :

« Il y a des vérités, dit-il, sur lesquelles un homme de bon esprit est parfaitement convaincu, comme de l'existence d'un Dieu éternel et infini, de sa justice et de sa providence, comme de son grand mécanisme physique; d'autres sur lesquelles il ne peut se convaincre, comme sur la grâce, les mystères, etc.; sur cela il doit se taire, même s'abstenir d'y penser, et respecter en tout la religion pratique dans laquelle il est né... Tout doit aller à la morale, à l'amour de la divinité, et à faire du bien au prochain. »

Ses opinions en matière de morale révèlent une âme généreuse, amie de tout ce qui est beau, noble et bon. Son cœur compatissait à la souffrance et à la pauvreté. Au sujet de la misère des campagnes, si grande et si cruelle de son temps, misère dont on était frappé en la voyant, mais qu'on oubliait une fois revenu à Paris ou à Versailles, il a dit cette belle parole : « Il nous faut des âmes fermes et des cœurs tendres pour persévérer dans une pitié dont l'objet est absent. » Quoi de plus vrai et de plus noblement exprimé! Qui, voir des malheureux, être ému de leur triste sort, les assister, cela est facile, et pour ne pas le faire il faudrait n'avoir pas de cœur. Mais lorsque le spectacle de la souffrance et de la misère est déjà loin de nous, le voir toujours par les yeux de l'esprit, penser au milieu même des splendeurs du luxe et de l'enivrement des plaisirs à ceux qui souffrent du froid et de la faim, songer à les soulager, voilà ce qui exige en effet « des âmes fermes et des cœurs tendres. » Voltaire avait été frappé de cette parole, et M. Sainte-Beuve a dit avec raison qu'elle était admirable et mériterait d'être écrite en lettres d'or.

En politique le marquis d'Argenson avait des idées progressives et libérales. Il aurait voulu que la monarchie pût être réformée par elle-même. On trouve dans ses écrits le germe et l'indication de tous les changements accomplis en France dans les dernières années du XVIII^e siècle. Il a été l'un des précurseurs et l'un des pères de la grande rénovation de 1789.

On cite souvent ce mot qui peint si bien les avantages immenses du calme et du sang-froid : « L'empire du monde est aux flegmatiques. » D'Argenson avait dit presque la même chose, et on lit cette phrase dans ses *Pensées* : « Il faut du flegme pour conduire les Français. »

Il a prophétisé la séparation des colonies anglaises du Nord de l'Amérique, et dans ces mêmes *Pensées* il écrivait :

« Un autre grand événement à arriver sur la terre ronde, le voici : Les Anglais ont dans l'Amérique septentrionale des domaines grands, forts, riches, bien policés; ils y ont dans la Nouvelle-Angleterre un Parlement, des gouverneurs, troupe, habitants blancs à foison, richesses et marine, qui pis est. Je dis qu'un beau matin ces dominations peuvent se séparer de l'Angleterre, se soulever, et s'ériger en république indépendante! »

« Qu'arrivera-t-il de là? Y pense-t-on? Un pays bien policé par les arts de l'Europe, en état de communiquer avec elle par la perfection qu'est aujourd'hui la marine, et qui par là s'appropriera nos arts à mesure de leur perfectionnement; un tel pays dans plusieurs siècles fera de grands progrès en peuplé et en politesse; un tel pays en peu de temps se rendra maître de l'Amérique et surtout des mines d'or... »

Il était partisan de la liberté commerciale, et espérait, de la facilité plus grande des communications et des échanges, les résultats les plus beaux et alors les moins vraisemblables. C'est ainsi qu'il disait :

« Vous verrez alors combien la terre sera belle! quelle culture! que de nouveaux arts et de nouvelles sciences! quels sûretés pour le commerce! La navigation précipitera tous les peuples au devant les uns des autres. Un jour viendra qu'on ira dans une ville peuplée et policée de Californie, comme on va par le coche de Meaux. »

Ceci, comme l'a très justement fait observer M. Rathery, ressemble à de la seconde vue.

Les idées de d'Argenson sur la politique extérieure, celles notamment qui sont relatives à l'émancipation de l'Italie, méritent d'être rappelées. Il disait qu'avant tout il fallait chasser les barbares du sol italien. Parlant du Piémont et du rôle que ses rois devaient jouer dans l'affranchissement de la Péninsule Italique, il disait : « Les peuples ne peuvent mieux faire que de se livrer à des principes si habiles et si vigilants. » Dans un autre passage, il ajoutait : « On pourrait donner tout le Milanais au roi de Sardaigne, comme on le lui avait tant promis. » — En 1735, il écrivait : « Tant qu'il restera à l'empereur le moindre droit utile ou honorifique en Italie, la configuration de l'Allemagne avec la Péninsule et l'abaissement des Vénitiens y donneront une entrée libre et ouvriront carrière à l'ambition autrichienne pour conquérir le reste de l'Italie. » Il était d'avis que la France, en favorisant l'affranchissement de ce beau pays, ne devait pas chercher à s'agrandir elle-même, et il disait à ce sujet : « C'est en sachant se contenter que la France acquerra la solidité de ses possessions; et ce qu'elle doit désirer, c'est de chasser les Allemands d'Italie sans nous accroître de rien de ce que nous leur ôterons. » Enfin il pensait que l'unité italienne devait se réaliser par une fédération qu'il appelait : « Une République ou association éternelle des puissances italiennes, comme il y en avait une germanique, une balave et une helvétique, » et il appelait cela, non sans raison, « la plus grande affaire qui se fut traitée en Europe depuis longtemps. »

On voit, par ce qui précède, quel intérêt et même quelle actualité ont les Mémoires du marquis d'Argenson. La politique y abonde, et leur ton est en général grave et sérieux. Pourtant on y rencontre plus d'un détail familier et d'une anecdote piquante. D'Argenson écrivait jour le jour, il note tout, même le temps qu'il fait. Voici, par exemple, ce qu'il dit dans un passage de son Journal : « L'année 1737 a été fort singulière pour les saisons... la récolte et la vendange promettaient une abondance inouïe; enfin la canicule est venue qui a été un véritable hiver; on y a toujours fait du feu continuellement, pluie, froid, mauvais chemins, et cela a duré jusqu'en septembre, et cette belle vendange montrée aux hommes n'était qu'une attrape, tout sera verjus. »

Il n'oublie pas de recueillir les bruits qui courent sur les intrigues amoureuses des ministres. Au sujet du garde des sceaux Chauvigné, qui s'était fort occupé d'une jeune dame dont il donne le nom, il dit : « On a remarqué qu'il aime les grandes femmes sèches et allongées; il aime beaucoup sa femme par cette raison, et dans le même principe, il a eu une longue passion pour la comtesse de Chamillard. Je sais, de femmes qui ont été à son audience, qu'il a coutume de leur relever le gant pour baiser le bras. Un de mes amis a vu de ses lettres d'amour à M^{me} de... il m'a dit qu'elles n'étaient pas sur le bon ton. Les grands ministres sont pédants en amour. Le cardinal de Retz, dans ses Mémoires, tance beaucoup de cela le cardinal de Richelieu. »

Nous disions qu'on trouvait dans le Journal et dans les Mémoires du marquis d'Argenson un grand nombre d'anecdotes. Nous n'en rapporterons ici que deux, qui sont relatives, l'une à la reine Marie Leckzinska, l'autre à Louis XV.

On sait que Marie Leckzinska, fille du roi de Pologne Stanislas Leckzinski, avait été mariée à Louis XV en 1725. Cette princesse, à laquelle son royal époux fut si ouvertement et si scandalement infidèle, était douce, aimable et vertueuse. Une piété sincère, un profond amour pour ses enfants, la consolèrent seuls de la douleur d'avoir perdu l'affection de son mari. Elle avait des talents, et on montre encore à Versailles, dans la galerie du grand Trianon, un paysage peint par elle. Son esprit très orné était plein de finesse, et l'on cite d'elle de très jolis mots. Assistant un jour à une représentation de *Cinna*, et voyant un acteur qui jouait le rôle d'Auguste sans distinction et sans noblesse : « Je savais bien, dit-elle, qu'Auguste était clément, mais je ne savais pas qu'il fut un bouhonne. » Une autre fois, parlant de la princesse de Conti, cette fille naturelle de Louis XIV qui avait été si belle et si coquette, et qui, âgée de soixante-dix ans, ne manquait aucune des fêtes galantes données par Louis XV à M^{me} de Mally, sa maîtresse, elle dit : « Un vieux cocher aime encore à entendre claquer le fouet. » A cette même époque, le marquis d'Argenson, alors nommé ambassadeur en Portugal, eut occasion de voir, un dimanche, cette pauvre reine abandonnée par son volage époux et délaissée par tous les courtisans, fort épressés, au contraire, d'aller saluer M^{me} de Mally, la maîtresse du roi. Voici ce qu'il raconte dans son Journal à la date de mars 1738 :

« La reine veut jouer au lansquenets les dimanches, et il se présente point de coupeur ordinairement, chose fort ridicule que le peu d'empressement et d'honnêteté des courtisans. On devient républicain même à la cour, on se débats du respect pour la royauté, et on mesure tout la considération au besoin et au pouvoir. La reine se promenait dans cette attente, il n'y avait que deux dames dans sa chambre, le comte de Noailles et moi; autre désertion encore de ses dames. La reine dit : « Eh bien! on prétend que je ne veux pas jouer au lansquenets ni commencer de bonne heure, vous voyez qu'il fait bon de dire que je ne veux pas, mais c'est qu'on ne veut pas. J'y songeais tout à l'heure, et même c'était pendant le sermon, je l'avouerai. » Madame de Boufflers remarqua que c'était cela qui avait porté malheur. J'ai dit : « Peut-être cela venait-il à propos et le sermon était-il sur le jeu. » La reine a répondu : « Non, c'était sur la médecine. — Justement, madame, quand on prêche contre la médecine, on doit exhorter les auditeurs à jouer, car pendant qu'on joue on ne médite pas. » La reine a fort bien reparti : « Et les prédicateurs contre le jeu devraient donc exhorter à méditer? » Sa Majesté m'a proposé de couper au lansquenets, j'ai dit que j'obéirais; elle a eu la bonté de me dire tout de suite : « Cependant, je songe que vous ne jouez pas ordinairement, et puis en riant : « Vous avez besoin de votre argent pour votre ambassade. »

A côté de ce récit dans lequel l'écrivain, homme de cœur, nous fait si bien voir et entendre cette aimable et spirituelle Marie Leckzinska, mettons ici une autre page du Journal de d'Argenson. Il s'agit cette fois, non plus de la reine, mais du roi. Le fait dont la narration va suivre se place à une époque où Louis XV, jeune, beau, séduisant, encore animé de sentiments généreux, donnait à la France l'espérance d'un beau règne, et jouissait d'une grande popularité. C'était en 1739. Il avait décidé qu'un bal masqué aurait lieu à Versailles, dans les appartements d'apparat et dans la grande galerie, et qu'on y inviterait « les masques de Paris qui voudraient y venir. » Ce bal fut donné le 26 janvier 1739, et d'Argenson nous dit qu'il fut magnifique. Il rapporte à cette occasion l'anecdote que voici :

« Le roi conta volontiers le lendemain de son beau bal qu'il donna à Versailles le 26 de ce mois, une naïveté digne en vérité d'être arrivée à Henri IV et de l'avoir réjoui. Comme S. M. le roi était masqué et se trouvait auprès du buffet où on donnait des rafraichissements aux masques, un gros masque, bon vivant, demanda aux gens de la bouche s'il n'y avait pas là du vin d'Espagne, il prit un verre à limonade

